MESURES DE CONTRÔLE IMPOSÉES PAR LE CONSULAT DE FRANCE À ALGER

Benatallah face au statu quo

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger a indiqué, hier, que les autorités françaises n'avaient pas encore levé la procédure de contrôle a posteriori imposée aux Algériens de retour de France.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - La question du contrôle a posteriori imposé par le consulat de France à Alger à certains voyageurs algériens n'est pas près d'être réglée. Halim Benatallah l'a expliqué, hier, en abordant ce sujet sur les ondes de la Chaîne III. «Nous avons publié un communiqué de deux lignes mettant en relief les aspects liés à l'intégrité du passeport algérien et à la dignité du passeport algérien. En retour, nous avons eu trente-quatre lignes de justifications portant sur la discrimination. En conséquence, nos partenaires sont allés sur un terrain qui n'est pas le nôtre et la question reste en l'état. Mais nous allons poursuivre les discussions à ce sujet», a indiqué le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères lors de son passage dans l'émission matinale de la III. Selon lui, cette affaire est le résultat d'un «état d'esprit» propre à certains Etats européens qui imposent des «mesures unilatérales» dans un cadre extraterritorial. «C'est une question de fond qui se pose car il y a une propension, chez nos partenaires européens, à considérer le territoire des pays tiers comme étant un prolongement du territoire européen. Ceux sont là des discussions que nous avons en permanence avec eux au sujet de mesures unilatérales qui sont édictées. Cela procède de cet état d'esprit. Nous considérons pour notre part que les contrôles qui sont opérés doivent être au niveau du point de frontière du territoire Schengen et non pas sur le territoire national. C'est un point de divergence important et il faudrait que nos partenaires en prennent conscience car les services consulaires s'attribuent des compétences quasiment de police.»

Halim Benatallah a toutefois annoncé que des négociations pour la levée d'une mesure similaire avaient fini par aboutir avec le gouvernement italien. D'autres négociations sont également en cours avec l'Italie et l'Espagne au sujet de la politique de délivrance de visas. Le même processus devrait être engagé avec le Royaume-Uni et la Belgique. Toutefois, la décision finale devra obtenir l'aval de l'Union européenne avant son application. «Il est nécessaire que les mesures soient validées au niveau de Bruxelles. C'est un sujet d'ordre communautaire et la marge de manœuvre des pays européens est donc limitée. Nous avons été attentifs à cet aspect et avons fait évoluer la négociation selon les possibilités de chaque Etat», a précisé Halim Benatallah. Autre dossier, le refus des autorités des Emirats arabes unis de renouveler les cartes de séjour de certains ressortissants algériens. Sur ce point, Halim Benatallah a avoué n'avoir obtenu aucune explication de la part de l'ambassadeur émirati accrédité à Alger. «Nous avons été alertés par un certain nombre de nos concitoyens qui séjournent depuis fort longtemps aux Emirats arabes unis. Nous avons demandé des explications à l'ambassadeur et demandé également le règlement de ces cas. Nous attendons des clarifications dans l'espoir que nos concitoyens verront leurs situations réglées.» Par contre, les autorités émiraties semblent avoir décidé de revoir les conditions de déplacements de leurs ressortissants en Algérie. Ces dispositions, d'après Benatallah, font suite à «un incident» révélé par la presse algérienne et ne concerneraient que les Emiratis qui chassent l'outarde dans le désert. «Suite à un article paru dans un quotidien algérien, relatant un incident, les autorités émiraties ont considéré que cela touchait à leur image et préfèrent voir leurs concitoyens respecter pleinement la législation nationale. Elles ont également souhaité qu'il y ait une concertation dans la délivrance des visas lorsqu'il s'agit de la délivrance des permis de chasse.»

T. H.

Photo : Samir Sid

Halim Benatallah.

PREMIER JOUR DE GRÈVE DES PRATICIENS SPÉCIALISTES

Un taux de suivi de 70%, selon le syndicat

Pour son premier jour, la grève des praticiens spécialistes a été largement suivie avec un taux de 70% à travers le territoire national, selon le président du SNPSSP, le Dr Mohamed Yousfi. Ceci, relève-t-il, «malgré les manœuvres d'intimidation et de pression exercées par le département de Djamel Ould Abbès».

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Le président du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP) a fait savoir, hier, à l'issu d'un point de presse, qu'une grande mobilisation a été enregistrée dans les Établissements publics hospitaliers (EPH), notamment à l'intérieur du pays où l'on compte plus de praticiens spécialistes que d'hospitalo-universitaires par rapport aux CHU et aux grandes villes universitaires du pays. Le Dr Mohamed Yousfi soulignera que le taux de suivi de la grève à l'échelle nationale, qui est de l'ordre de 70%, est largement satisfaisant, compte tenu du nombre important de praticiens spécialistes qui sont en congé durant cette période qui coïncide avec les vacances scolaires de printemps et qui, par conséquent, n'ont pas pris part au débrayage. Mais le hic, poursuit le Dr Yousfi, est que le ministère de la Santé comptabilise les praticiens spécialistes en congé annuel, de maternité ou de maladie… pour minimiser autant que possible l'impact et le taux de suivi de la grève. Ainsi, dans le centre du pays, le président du SNPSSP a annoncé un taux de suivi de 70% à Alger, 80% à Boumerdès, 75% à Tizi Ouzou, 75% à Blida, 75% à Aïn Defla et 100% à Bouira. A l'ouest du pays, la grève a été suivie à 80% à Tlemcen, 60% à Oran, 100% à Tiaret et 85% à Mostaganem. A l'est du pays, le taux de suivi est de l'ordre de 70% à Constantine, 80% à Mila, 83% à Tébessa et 70% à Annaba, alors que dans sud du pays, les wilayas de Ghardaïa, Ouargla et El Oued ont respectivement enregistré un taux de suivi de 60, 70 et 70%. Le Dr Yousfi précisera qu'«en dehors des manœuvres d'intimidation et de pression exercées par le ministère de la Santé aucun dépassement n'a été enregistré au niveau local». Enfin, le Dr Yousfi a tenu à préciser que les praticiens spécialistes ont assuré un service minimum durant ce premier jour de grève, malgré l'insouciance du ministère de la Santé. «La loi stipule qu'une fois la tutelle informée de la grève, elle invite le partenaire social pour fixer les modalités du service minimum. Dans le cas contraire, les grévistes ne sont pas tenus d'assurer le service minimum. Chose que le département de Djamel Ould Abbès n'a jamais fait», a-t-il ajouté tout en expliquant que malgré tout, la déontologie ne leur permet pas d'abandonner leurs patients. Il est à signaler que toutes nos tentatives d'entrer en contact avec le ministère de la Santé sont restées vaines. Le chargé de la communication était en réunion pendant toute l'après-midi, selon sa secrétaire.

M. M.

LES MARINS D'IBC CONTINUENT DE PROTESTER

La tutelle fait toujours la sourde oreille

Sans le sou depuis dix-sept mois, les marins de l'International Bulk Carriers (IBC), filiale de la Cnan, se sentent plutôt «abandonnés» et «trompés». Cela fait dix jours, jour pour jour, qu'ils tiennent un sit-in devant le ministère des Transports pour réclamer leurs arriérés de salaire. M. Tou n'a même pas daigné répondre à leurs doléances.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Ils sont victimes d'un litige opposant IBC au groupe Pharaon. En 2007, ce dernier a racheté 51% des actions d'IBC à l'ouverture du capital de la Cnan.

La répartition des actions (49% pour IBC, 24,5% pour le Saoudien Mouniem Pharaon, 24,5% pour le Jordanien Dadjani et 2% pour l'Algérien Mustapha Laradji) a permis de maintenir les navires d'IBC sous pavillon algérien. Un litige mettant aux prises IBC avec le partenaire étranger il y a maintenant 17 mois, la partie algérienne a refusé de payer les factures salées des réparations. L'affaire a été portée devant l'organe d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, les navires, au nombre de huit, ont été saisis dans des ports asiatiques et européens, et les marins se sont retrouvés au chômage forcé. Et, depuis, ces marins sont sans le sou.

Les malheurs d'IBC et de ses 250 marins algériens ont, donc, commencé avant le détournement du *MV Blida* par des pirates somaliens. Le navire, son équipage et son personnel navigant (27 personnes en tout dont 17 Algériens), ont été pris en otages pendant onze mois sur les côtes somaliennes avant qu'une rançon de 2,6 millions de dollars américains ne soit concédée aux pirates. Tout un drame. Libérés, les marins algériens se sont retrouvés, comme leurs pairs, sans salaires ni, du reste, indemnisés pour le préjudice moral et physique subi sous la coupe des pirates. Les marins d'IBC, venus des différents comptoirs algériens (Béni Saf, Ténès, Annaba, Alger…) se rassembler devant le ministère des Transports, exigent des «garanties».

«Ils nous ont dit que les caisses sont vides et ont décidé d'un redéploiement, nous dispatchant sur les différentes compagnies, le temps que le problème soit résolu. Nous refusons de joindre ces postes qui ne nous conviennent pas et nous exigeons qu'ils nous co-signent (le ministère de tutelle, la SGP Gestramar, la Cnan et IBC) un engagement garantissant nos droits comme travailleurs de la Cnan. C'est notre société mère où nous y avons passé nos carrières», avance-t-on. Le SG de la section syndicale de la filiale, You Tichene, synthétise la plateforme de revendications présentée le premier jour du sit-in au ministre des Transports : «Réaffectation des personnels d'IBC dans la Cnan, le rapatriement des navires constituant notre outil de travail, le paiement de toutes nos charges sociales et cotisations des mois ratés aux différentes caisses, la régularisation des salaires impayés, le paiement de l'indemnité de retraite pour ceux qui sont partis entre-temps à la retraite, l'indemnisations des anciennes otages du *MV Blida.*» Personne n'a daigné les recevoir à ce jour. La réplique du DG devant les marins venus des comptoirs lointains ayant eu l'idée d'aller passer la nuit au siège d'IBC est cinglante : «Vous pestez contre moi dans la rue et vous venez passer la nuit chez moi !» «Mais, P… ce n'est pas chez lui !», s'emporte, dépressif, un vieux marin…

L. H.

COMMUNIQUÉ

Djezzy, certifié ISO 14001

Entreprise citoyenne, Djezzy, leader de la téléphonie mobile en Algérie, vient d'obtenir sa certification à la norme ISO 14001, devenant ainsi le premier opérateur du secteur des télécoms à avoir implémenté un système de management environnemental conforme aux normes internationales.

Le directeur général de Djezzy, Tamer El Mahdi, se dit heureux de cette certification : «Elle est l'aboutissement d'un long processus que nous avons engagé depuis plusieurs années pour préserver notre environnement. Notre engagement environnemental fait partie aujourd'hui du patrimoine génétique de Djezzy. C'est une valeur phare parfaitement comprise et revendiquée par l'ensemble du personnel.»

Même si, par nature, les activités de l'opérateur favori des Algériens ne sont pas polluantes, il n'en demeure pas moins qu'il se devait de montrer l'exemple en mettant en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste pour connaître et maîtriser les impacts de nos activités sur l'environnement.

Acteur engagé dans le développement durable, Djezzy a le souci du bien-être des Algériens en accordant à l'environnement un soin particulier au point d'en faire, dès son lancement, une des priorités dans sa stratégie de développement.

A Djezzy, nous nous sommes engagés à protéger l'environnement naturel dans les zones où nous exerçons nos activités et à gérer de façon responsable nos aspects et impacts environnementaux. Nous savons que c'est à ce prix que nous préserverons notre cadre de vie.

PROMOTION DE L'IMAGE DE LA FEMME POLITIQUE

L'association Seve propose la mise en place d'une charte

La femme, estime Me Benbrahem, doit aller vers la politique seule. Selon elle, les femmes ayant accédé à des postes dans le gouvernement ont été proposées par des hommes.

L'avocate qui s'est exprimée, hier, à l'occasion d'une conférence de presse sur «la promotion de l'image de la femme politique dans les médias», initiée par l'association des femmes algériennes chefs d'entreprise Seve, estime que «les femmes actuelles, occupant des postes de responsabilité, ont été boostées par des hommes et donc ne représentent pas les femmes. Depuis qu'elles sont dans le gouvernement, elles n'ont entraîné aucune femme avec elles. Le véritable pouvoir s'il doit être exercé par une femme, il doit être dirigé par de véritables femmes de compétences».

Selon Me Benbrahem, la volonté politique a reconnu la valeur politique de la femme à travers l'article 31 bis qui élargit l'accès de la femme à la politique. Cependant, relève-t-elle, «il faut que le code algérien reconnaisse le harcèlement moral et les comportements sexistes».

La femme représente 52% de la population algérienne, elle a donc, dira Me Farouk Ksentini, toutes les chances d'accéder à des postes de prise de décision. «Il y a une volonté nationale pour que la femme joue son rôle dans la politique, aucun parti n'est hostile à cette question de la promotion de la femme», a-t-il souligné.

De son côté, Mme Yasmina Taya, présidente de Seve, estime que le discours du président constitue un point de départ d'un vrai travail pour la promotion de la femme politique. D'ailleurs, elle appelle à la constitution d'un réseau pour la mise en place d'une charte sur la promotion de l'image de la femme politique en Algérie.

S. A.